

DIRECTION GÉNÉRALE DES ÉLECTIONS - DGE

COMMUNIQUE MULTIDIFFUSION

N° 00.157/MATD/DGE/2026

PORTANT DISTRIBUTION DES CARTES D'ÉLECTEUR ET DES DUPLICATAS
DES CARTES D'ÉLECTEUR

La Direction Générale des Élections - DGE informe les citoyens inscrits au Registre National des Personnes Physiques (RNPP) et ayant atteint la majorité (18 ans) au 30 avril 2026 ainsi que ceux ayant déposé une demande de duplicata de cartes d'électeur, que le **retrait des cartes d'électeur débutera le samedi 16 mai 2026** dans toutes les communes et représentations diplomatiques et consulaires, et **se poursuivra jusqu'au dimanche 31 mai 2026**.

À cet effet, la DGE invite les électeurs concernés à se rendre à leur commune de résidence auprès du service de l'état civil, muni d'une pièce d'identité valide, afin de retirer leurs cartes d'électeur.

La carte d'électeur étant indispensable pour accomplir son droit de vote, la Direction Générale des Élections exhorte chaque électeur concerné à effectuer le retrait.

Conakry, le 13 MAI 2026

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE
P/O LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT

M. Georges Abraham SORRY



M. Georges Abraham SORRY

